

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 69 (1981)

**Heft:** [1]

**Artikel:** ASF : au Forum des femmes suisses

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-284239>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Au Forum des femmes suisses



14 conférences pour faire le point de la situation de la femme en Suisse : tel était le programme — chargé — de la journée du Forum des femmes suisses, en novembre dernier à Olten, organisé par l'Alliance de Sociétés féminines suisses.

Le 29 novembre 1980, environ 350 femmes ont donné suite à l'invitation de l'Alliance de sociétés féminines suisses au FORUM DES FEMMES SUISES 1980, à Olten. Après une conférence d'introduction de Mme le Professeur Jeanne Hersch, douze conférencières et un conférencier ont parlé de la situation de la femme dans la famille, dans l'éducation, dans le monde du travail, dans le droit, dans l'église, dans l'utilité publique, dans la culture et dans les mass media. Parmi les nombreuses femmes, la Présidente de l'ASF a également salué M. le Conseiller fédéral Hans Hürlimann, des représentants des autorités de Soleure et de la presse.

## Les vrais problèmes

Dans son introduction, **Jeanne Hersch** a examiné la situation de la femme d'aujourd'hui sous quatre aspects intimement liés : la nature, la tradition, la société et la liberté. De **nature** la femme est moins forte, mais plus résistante. Elle met les enfants au monde et les élève. Les charges qu'elle supporte encore **par tradition** presque partout dans le monde rendent la femme souffrante sans paroles. C'est pourquoi elle n'apparaît ni dans la politique, ni dans l'art, ni dans les sciences. Dans la **société** actuelle la force corporelle ne joue plus un grand rôle. Le travail ménager est devenu plus facile. La femme devrait maintenant pouvoir choisir elle-même son travail et comment elle veut vivre. La liberté signifie pour la femme qu'elle peut **discerner** elle-même et **choisir** ensuite quel chemin elle prend.

## La famille et l'éducation

**Gabrielle Nanchen**, ancienne conseillère nationale, a plaidé dans la politique familiale, pour la libération des contraintes traditionnelles et pour une nouvelle répartition des rôles de l'homme et de la femme comme partenaires. **Anne-Marie Höchli**, présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, a constaté que la famille, bien qu'elle ait subi des changements extérieurs, offre toujours la sûreté et la sécurité. Dans son analyse des livres de lecture scolaires le Professeur **Eugen Egger**, directeur du Centre Suisse de documentation en matière d'enseigne-

ment et d'éducation, a pris ombrage de la situation prédominante du monde masculin. La psychologue **Marianna Feinstein** aimerait voir une famille démocratique, dans laquelle chaque membre a la même valeur et dans laquelle les décisions sont prises en commun.

## Le travail

Selon la propre expérience de **Leonarda von Planta**, directrice du « Raetisches Museum », à Coire, les femmes trouvent un champ d'activité particulièrement satisfaisant dans le travail artistique et scientifique derrière les coulisses d'un musée. La secrétaire syndicale **Yvonne Roussakis** a constaté des progrès certains dans le fait que la prise de conscience des employés s'est renforcée et que la solidarité avec les femmes a augmenté. **Vereena Marty**, vice-directrice de l'Union de Banques Suisses, a également attiré l'attention sur les progrès de la situation de la femme dans l'économie durant les dernières années. Elle a attiré l'attention sur le développement du travail à temps partiel en vue de la solution du problème de la double charge, par exemple par le travail à temps partiel des deux conjoints.

Le sentiment de sa propre valeur de la paysanne est en effet positive a dit l'agronome **Margrit Lörtscher**, représentante de l'Union des paysannes suisses, mais elle a attiré l'attention sur le fait qu'une grande partie des paysannes se sentaient, du moins temporairement, surchargées. 14 % des paysannes seulement profitent de vacances ou de dimanches libres.

## Le droit

Un bilan intérimaire a été tiré par la juriste **Lisa Bener** en ce qui concerne la situation légale de la femme. Là aussi des progrès ont été faits, mais il est justifié de constater que la réalité légale boitera pendant un certain temps encore derrière le sens légal. Mme Bener a fait appel à toutes les femmes pour un engagement complet concernant l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Elle place, en tête de la liste de priorité des buts à atteindre, la réglementation de l'interruption de la grossesse.

### Utilité publique

La Vice-présidente de la société d'utilité publique des femmes suisses, **Hermine Herrmann**, demande une délimitation exacte entre les devoirs de l'Etat et les prestations indépendantes de l'utilité publique.

### Mass media

Les mass media donnent une image terriblement fautive de la femme selon **Danièle Vogt** de la Neuveville. Ce n'est pas étonnant si l'on observe le petit nombre de femmes travaillant à des postes de direction dans les mass media.

### L'Eglise

Deux conférences ont traité de la femme dans l'église. Si **Liliane Krämer**, présidente de l'Association suisse des femmes catholiques chrétiennes, constate une lente reconnaissance dans les institutions de l'église, pour **Gabrielle Zangger**, représentante de la Fédération suisse des femmes protestantes, une discussion est en cours entre la théologie et le féminisme dans l'église évangélique.

L'intention et le but du Forum des femmes suisses étaient une mise au point de la situation au milieu de la **décennie de la femme** proclamée par les Nations Unies. Il devait permettre la mise à jour des objectifs des femmes pour la deuxième moitié de la décennie. L'ASF publiera un Livre d'Or sur cette journée, dans lequel toutes les conférences seront citées *in extenso*.

### TTP

## Petit rapport à grand succès

### Origine

A la suite d'une résolution votée à l'assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) en 1978 et grâce à de très nombreuses démarches de la présidente de l'époque auprès de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail (OFIAMT), division de la main-d'œuvre, pour lui demander une étude sur le travail à temps partiel (TTP), un groupe de travail dont la composition convenait à la fois aux employeurs et aux travailleurs a pu être constitué.

### Un rapport à grands succès

Résultat en octobre 1980, un petit rapport de 45 pages est publié. Et voilà qu'il rencontre un succès encore jamais atteint par des publications de l'OFIAMT ! Plus de 5000 exemplaires demandés en deux mois. Un courrier énorme arrive sur le bureau du président du groupe de travail. Ce sont principalement des femmes qui travaillent à temps partiel qui écrivent : « Je suis engagée depuis cinq ans, ai-je droit au 13<sup>e</sup> mois ? »

« Enceinte de quatre mois, comment faire pour garder mon poste après mon accouchement ? »

« Ai-je droit au deuxième pilier ? »

« Pourquoi n'ai-je pas droit à la prime de fidélité, voici dix ans que je travaille à temps partiel ? »

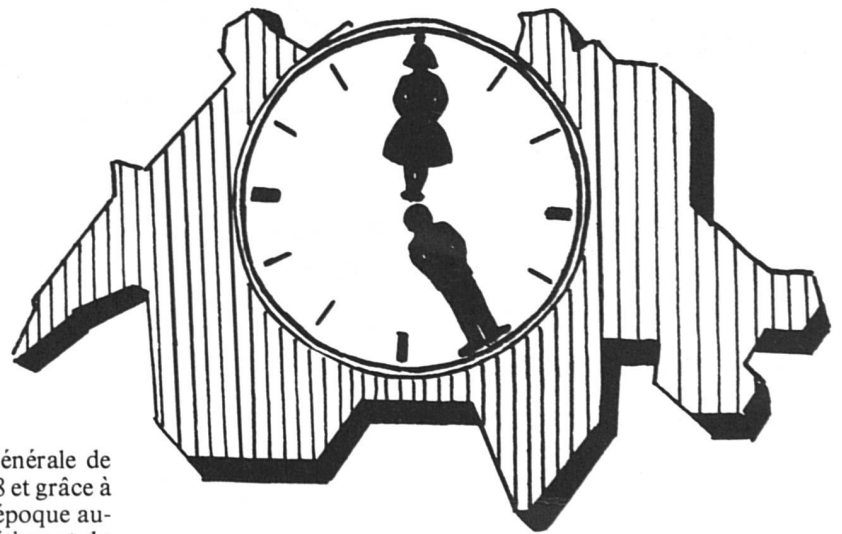
« Mère divorcée, travailleuse à temps partiel, ai-je droit au total des allocations familiales ? »

« Le patron me demande des heures supplémentaires, doit-il me les payer avec un supplément ? » Etc... etc...

La publication ne peut pas répondre à ces questions individuelles mais suggère qu'elles devraient trouver réponse dans chaque contrat individuel de travail liant un(e) salarié(e) à temps partiel à son employeur.

Seulement deux conventions collectives de travail traitent du salaire des TTP, celle de l'Hôtellerie du 6 avril 1976 et celle de l'industrie du chocolat du 1<sup>er</sup> avril 1975.

Cette brochure répond, sans aucun doute, à un besoin et montre, une fois de plus, le grand nombre de personnes intéressées par ce mode de travail que les syndicats et les employeurs ne semblent pas désirer voir augmenter.



### Extrait de la table des matières

- I. Définition, évolution statistique et importance (9 pages)
- II. Travail à temps partiel et travail auxiliaire du point de vue de l'employeur et du travailleur (5 pages)
- III. Droit du travail et contrat de travail relatifs au TTP (6 pages)
- IV. Questions relatives à la sécurité sociale et au droit fiscal (15 pages)
- V. Amélioration de l'information, du placement et de la statistique (4 pages).

### En conclusion

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt cette petite brochure bien adaptée à notre système suisse. Mais je regrette de ne pas y trouver **tout** ce que j'aurais souhaité y lire, en particulier des modèles d'organisation du travail, de division des responsabilités, des listes de métiers où le TTP existe et ne crée pas de difficultés. La caissière, le comptable, l'infirmière, l'enseignant... On sait que les demandes de TTP sont deux à trois fois plus nombreuses que les places vacantes à repourvoir selon l'Office du Travail de la Ville de Berne. Alors pourquoi ne pas montrer des exemples où grâce à une organisation moderne du travail, grâce à des horaires flexibles, l'homme et la femme peuvent adapter leur mode de travail à la vie qu'ils ont choisi ainsi qu'à la grandeur de la famille qu'ils désirent.

Adapter le travail à l'homme et à la femme et non l'homme et la femme au travail. Le TTP est un moyen qui vise à remplir ce but. C'est pourquoi il faut continuer à l'étudier.

**Jacqueline Berenstein-Wavre**

Le rapport peut être obtenu gratuitement auprès de l'OFIAMT, division de la main-d'œuvre et de l'émigration, Bundesgasse 8, 3003 Berne, tél. 031/61 28 11.